



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Route 255 Saint-Félix demande de réduire la vitesse

Saint-Félix-de-Kingsey, le 6 avril 2023 – Le conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey a adopté officiellement une résolution demandant au ministère des Transports du Québec de réduire la vitesse maximale permise sur la route 255 (Principale) entre la route 243 et la rue Lafond, à l'intérieur des limites de la municipalité.

Le conseil estime que, considérant la présence d'une église et d'une école primaire dans le secteur, il serait approprié de réduire à 30 km/h la limite permise sur ce tronçon de la route numérotée qui traverse le village.

« La sécurité des usagers du réseau routier constitue une priorité pour les membres du conseil municipal. La modération de la limite de vitesse permettra d'améliorer la sécurité des usagers, en particulier des piétons et cyclistes qui sont nombreux à proximité de l'école et de l'église. Nous croyons que cette demande permettra de créer un environnement plus harmonieux sans avoir d'impact négatif sur la circulation automobile », affirme le maire de Saint-Félix, Sylvain Cormier.

Le conseil estime que la diminution de la limite de vitesse favorisera également le transport actif au sein de la communauté, ce qui aura un impact sur la lutte aux changements climatiques.

Réfection du chemin de la Rivière et de la Kingsey Townline

Le conseil de Saint-Félix a, par ailleurs, octroyé les contrats visant à réaliser les travaux de rechargement et de drainage du chemin de la Rivière et de la Kingsey Townline. Les mandats ont été octroyés au plus bas soumissionnaire conforme, la firme Excavations Gagnon et Frère pour des montants de 567 083,22\$ pour le chemin de la Rivière et de 257 761,31\$ pour la Kingsey Townline.

« Ces travaux étaient devenus nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers de ces artères. Ils faciliteront la circulation à ces endroits, ce qui aura un impact tant sur le plan social que sur le développement économique de notre communauté », explique M. Cormier.

Les travaux sont financés en partie par le programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). et en partie par le Programme d'aide à la voirie locale Volet : Redressement (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable.